SIEP Dombes Saône

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
DOMBES SAÔNE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
   1.6. Eaux traitées 7
      1.6.1. Production 7
      1.6.2. Achats d'eaux traitées 7
      1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 7
      1.6.4. Autres volumes 7
      1.6.5. Volume consommé autorisé 8
      1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 9
2. Tarification de l'eau et recettes du service 10
   2.1. Modalités de tarification 10
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 11
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 14
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 16
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 16
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 17
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 17
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 18
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 18
4. Financement des investissements 19
   4.1. Branchements en plomb 19
   4.2. Montants financiers 19
   4.3. État de la dette du service 19
   4.4. Amortissements 19
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 20
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 20
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 20
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SIEP Dombes Saône
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Chaleins, Civrieux, Lapeyrouse, Massieux, Mionnay, Misérieux, Monthieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-André-de-Corcy, Saint-Didier-de-Formans, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Marcel, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sainte-Euphémie, Sainte-Olive, Savigneux, Toussieux, Tramoyes, Trévoux, Villars les Dombes, Villeneuve
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Nantaise des Eaux Services
- Date de début de contrat : 01/04/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/03/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : avenant 1 avec effet au 01/01/2017 : intégration de la commune de Villars les Dombes.

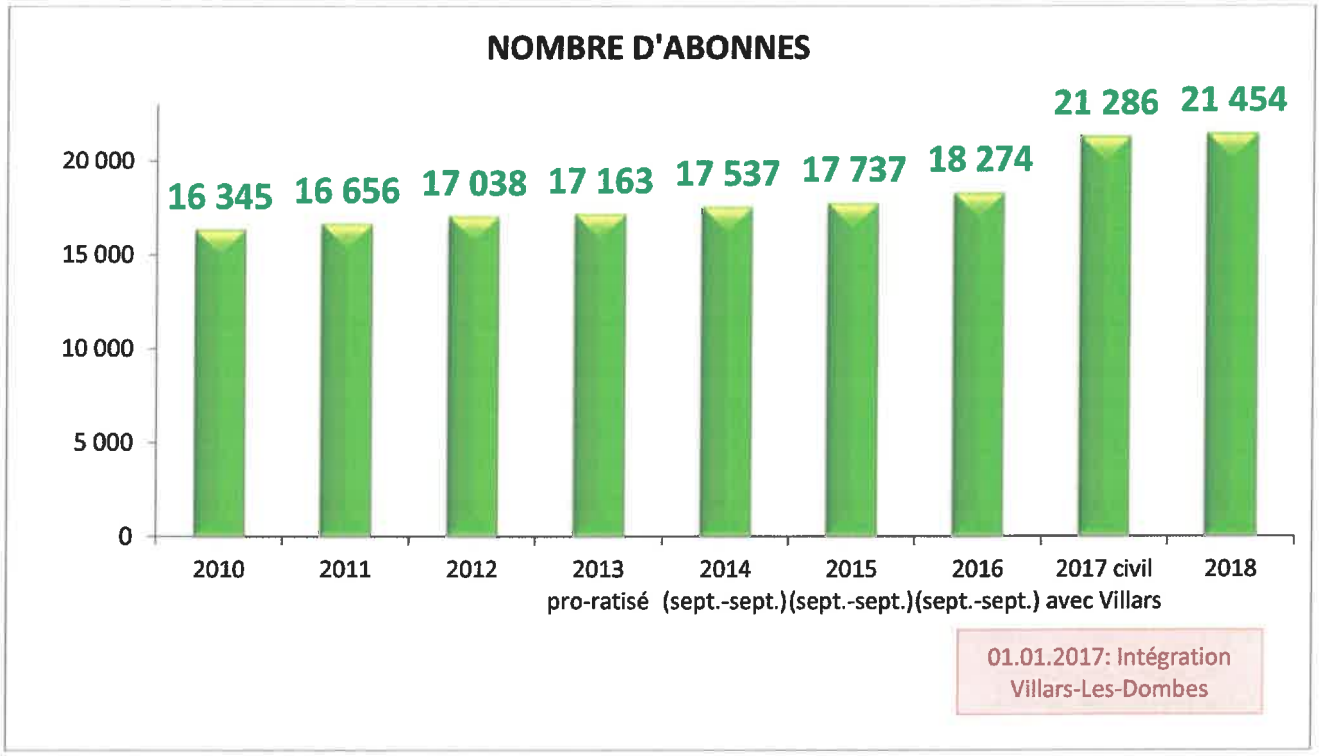
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 48 646 habitants au 31/12/2018 (48 007 au 31/12/2017).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 21 454 abonnés au 31/12/2018 (21 286 au 31/12/2017).



a densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 30,52 abonnés/km au 31/12/2018 (30,3 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,27 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,26 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 124,26 m^3/abonné au 31/12/2018. (114,15 m^3/abonné au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

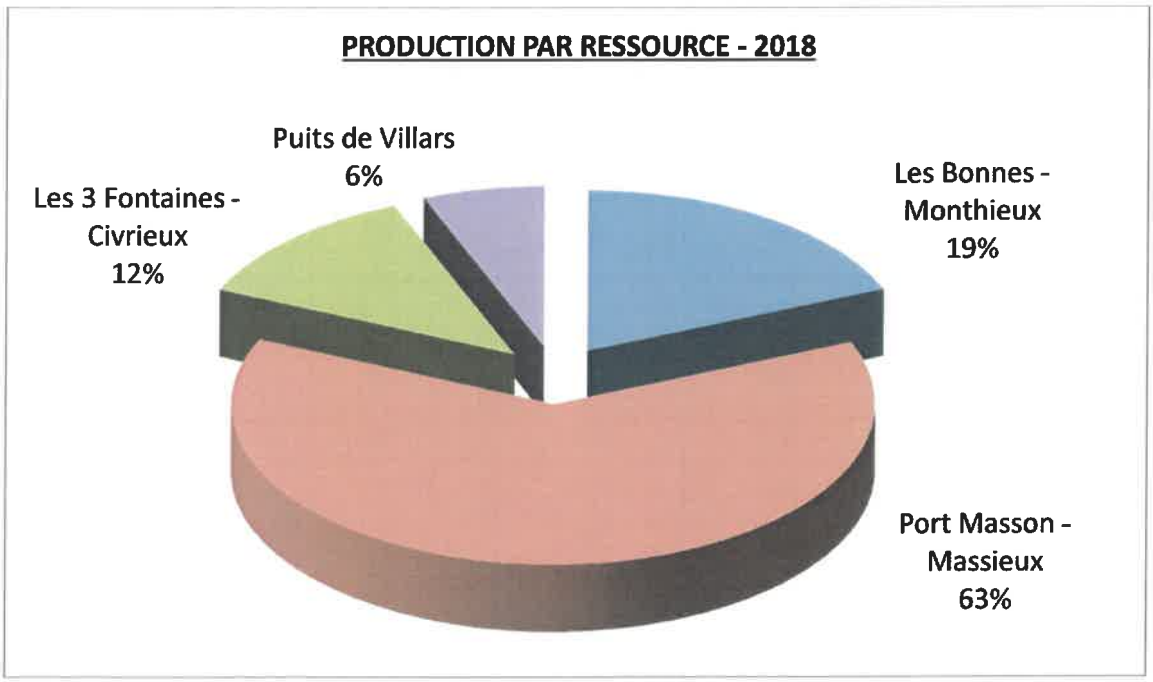
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Ambérieux-en-Dombes	801	803	7,9 %
Ars-sur-Formans	629	635	2,8 %
Chaleins	591	593	3,1 %
Civrieux	762	782	4,7 %
Lapeyrouse	139	142	2,2 %
Massieux	1156	1167	1,9 %
Mionnay	870	878	0,8 %
Misérieux	724	726	1,1 %
Monthieux	277	282	1,8 %
Parcieux	514	532	4,5 %
Rancé	271	272	1,5 %
Reyrieux	1996	2006	1,2 %
Saint-André-de-Corcy	1631	1629	0,4 %
Saint-Didier-de-Formans	817	837	3,3 %
Saint-Jean-de-Thurigneux	339	345	1,5 %
Saint-Marcel	531	530	1,3 %
Saint-Trivier-sur-Moignans	889	892	0,9 %
Sainte-Euphémie	666	671	2,1 %
Sainte-Olive	128	128	1,6 %
Savigneux	579	585	1,6 %
Toussieux	423	435	4,6 %
Tramoyes	690	701	2,2 %
Trévoux	2858	2890	2 %
Villars les Dombes	2366	2345	1,2 %
Villeneuve	639	648	1,9 %
Total	**21 286**	**21 454**	**+ 2,1 %**

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 3 628 659 m³ pour l'exercice 2018 (3 562 106 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Puits des Bonnes (Monthieux)	692 846	679 776	**-1,9%**
Source des Trois Fontaines (Civrieux)	559 132	444 013	**-20,6%**
Puits de Port Masson (Massieux)	2 120 410	2 281 385	**7,6%**
Puits d' Autières (Villars)	189 718	223 485	**17,8%**
Total	3 562 106	3 628 659	**1,9%**



1.6. Eaux traitées

1.6.1. Production

Le service a 2 stations de traitement :

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Port Masson (Massieux)	Démanganisation biologique sur filtres
Autières (Villars)	Abattement bactériologique sur UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Puits des Bonnes n°1	692 846	679 776	-1,9%	80
Source de Civrieux	559 132	444 013	-20,6%	80
Puits de Massieux n°1	2 025 685 (volume de process : 94 725 m3)	2 115 943 (volume de process : 165 442 m3)	4,5%	80
Puits d' Autières	189 718	223 485	17,8%	0
Total du volume produit (V1)	**3 467 381**	**3 463 217**	**-0,1%**	**74,84**

1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m3	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Total d'eaux traitées achetées (V2) SIE Renom Chalaronne (pour Villars)	**90 738**	**120 162**	**80**

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

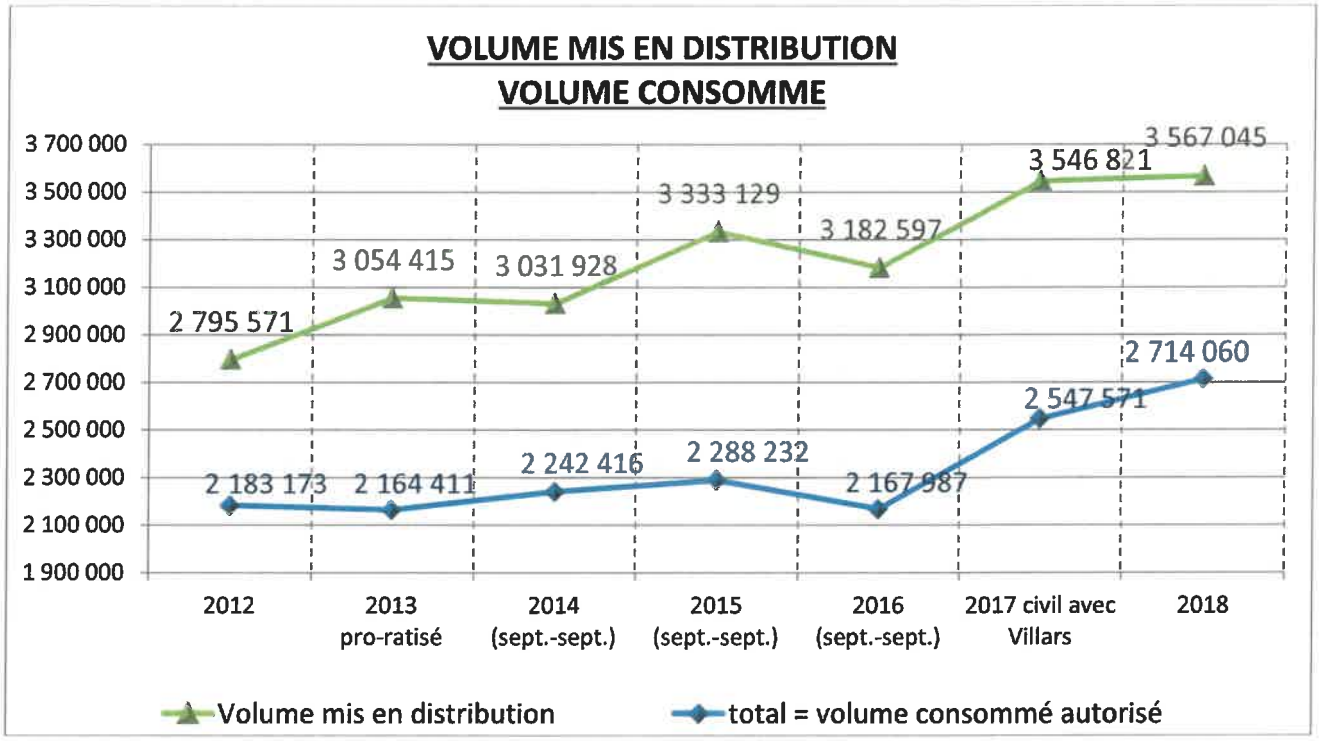
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**2 429 807**	**2 665 857**	**9,7%**
Total vendu à d'autres services (V_3) SIE Jassans Riottier (pour ZAC Fareins)	**11 296**	**16 334**	**44,6%**

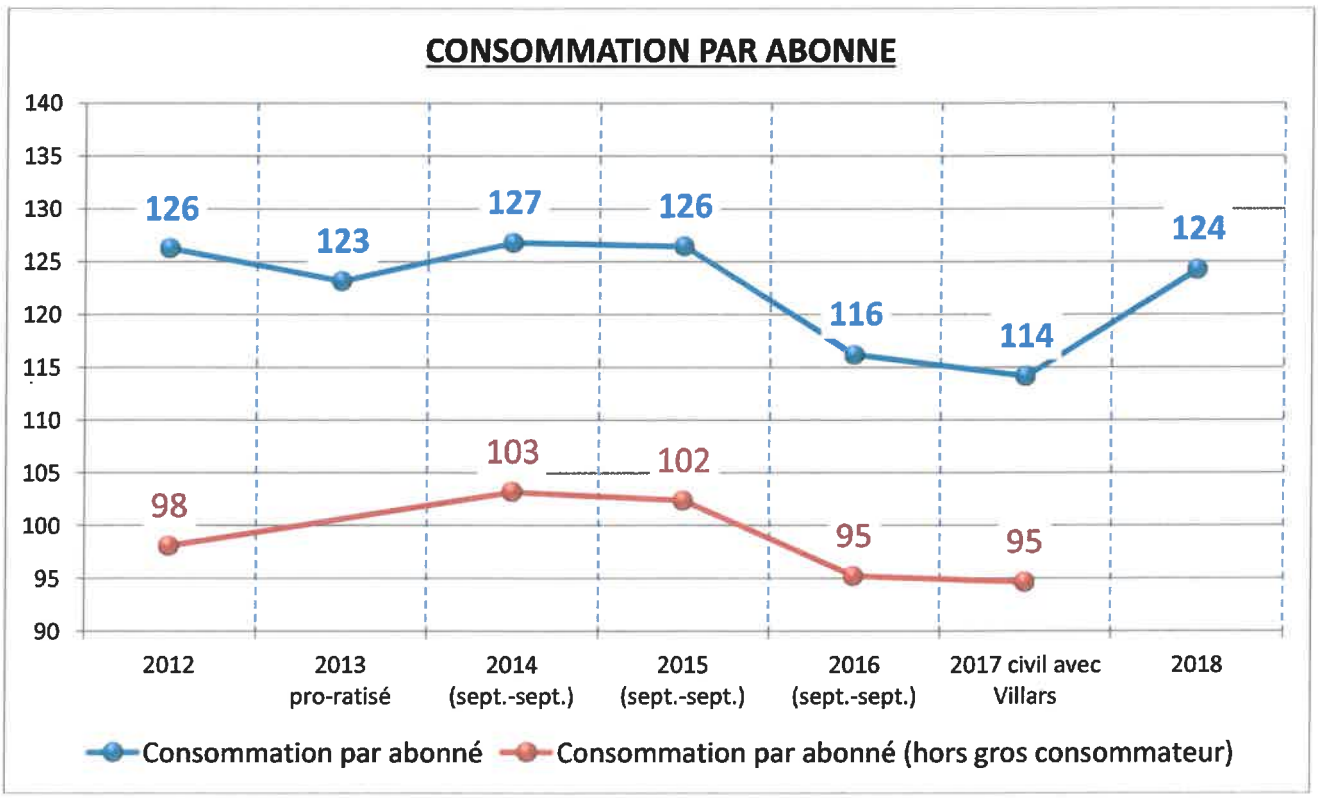
1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**95 924**	**25 881**	**-73%**
Volume de service (V9)	**21 840**	**22 322**	**2,2%**

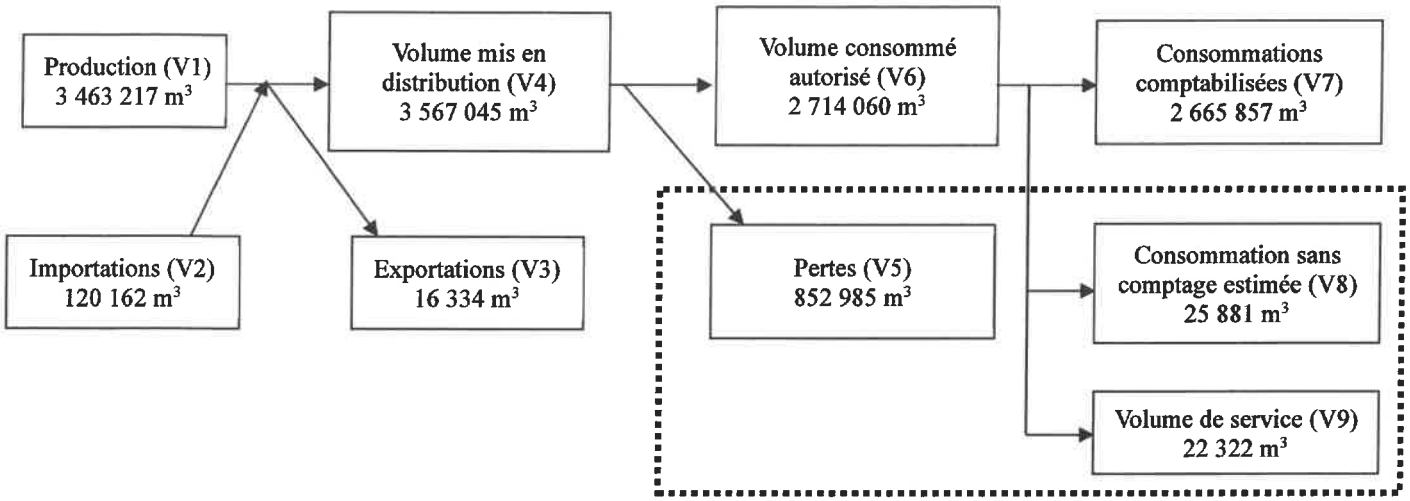
1.6.5. *Volume consommé autorisé*

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**2 547 571**	**2 714 060**	**6,5%**





1.6.6. *Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018*



1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 703 kilomètres au 31/12/2018 (702,5 au 31/12/2017).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

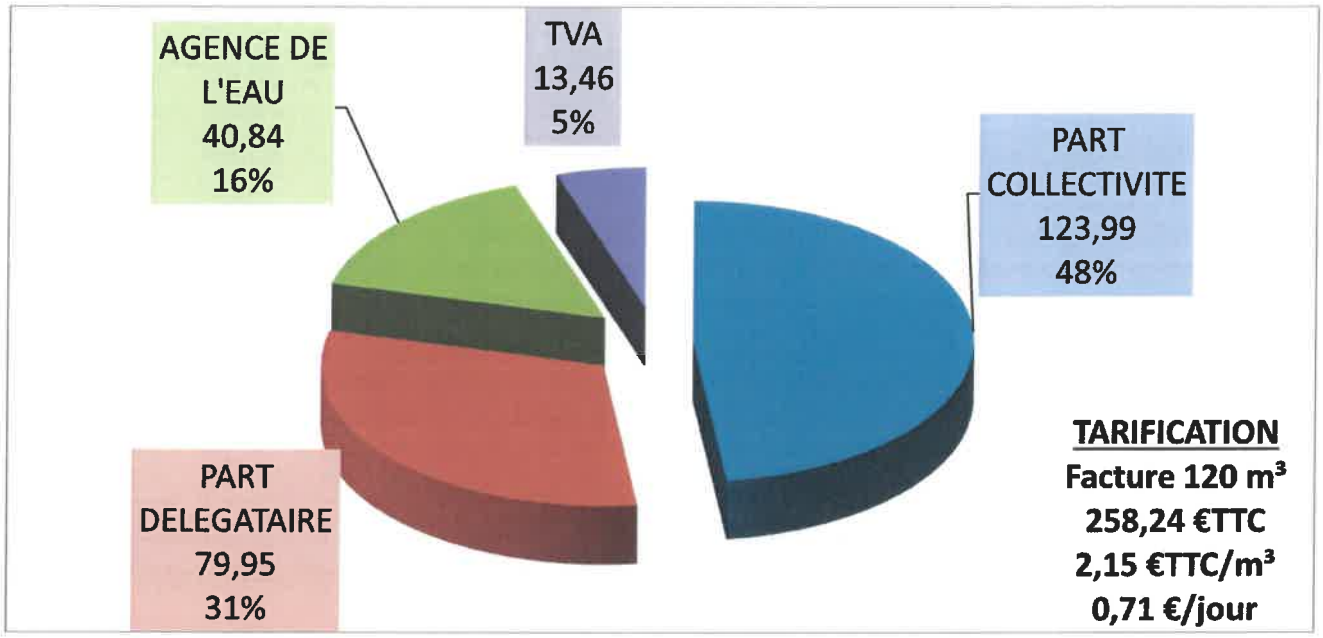
Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 30 m³	0,233 €/m³	0,23 €/m³
	Prix au m³ de 31 à 120 m³	1,3 €/m³	1,3 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	1,4 €/m³	1,4 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	32,67 €	32,67 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,394 €/m³	0,394 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0703 €/m³	0,27 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m³	0,0703 €/m3

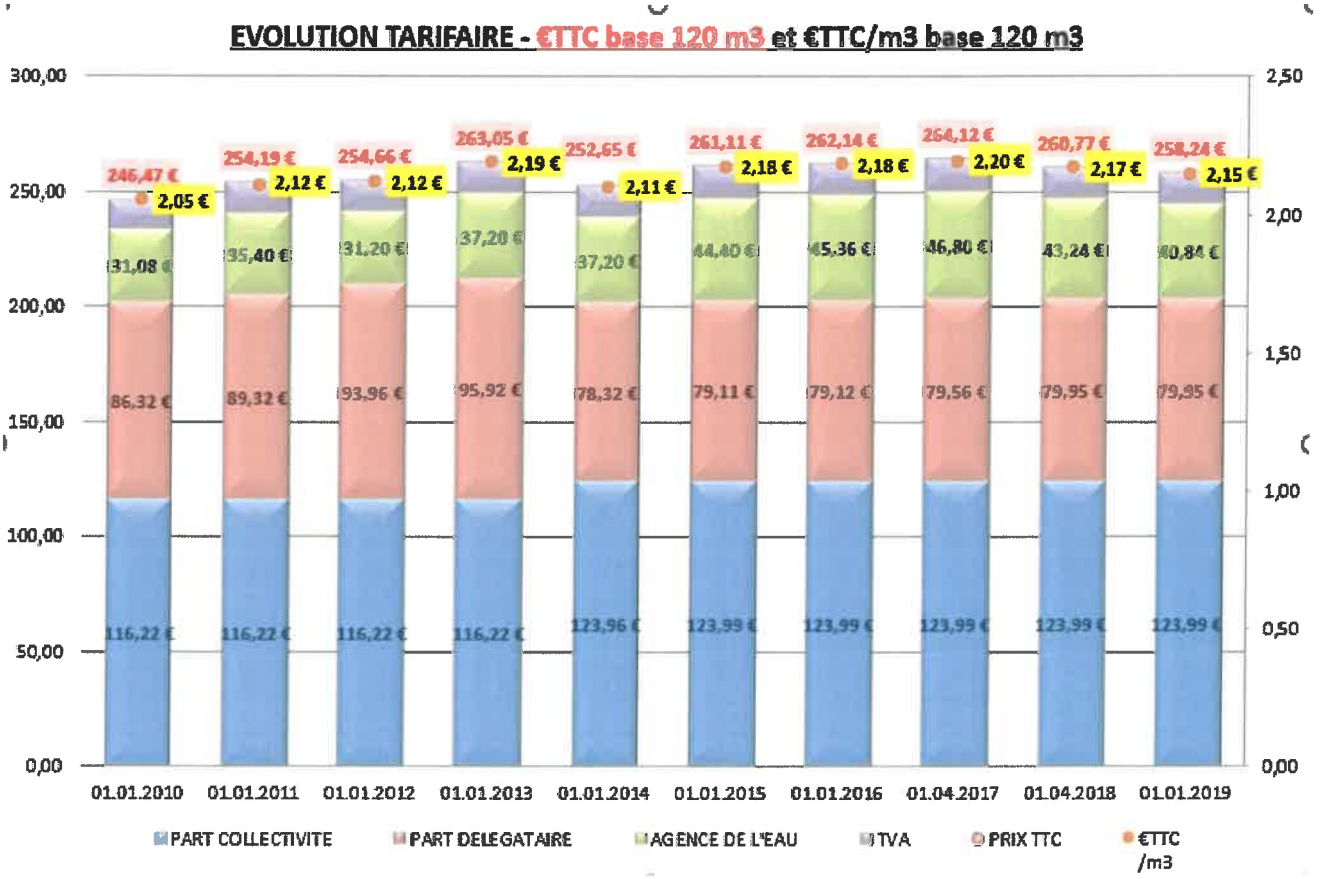
2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0%
Part proportionnelle	123,99	123,90	-0,1%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	123,99	123,90	-0,1%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	32,67	32,67	0%
Part proportionnelle	47,28	47,28	0%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	79,95	79,95	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,44	32,40	284,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	8,44	-75,8%
TVA	13,59	13,46	-1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	56,83	54,29	-4,5%
Total	**260,77**	**258,14**	**-1%**
Prix TTC au m^3	**2,17**	**2,15**	**-0,9%**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.





2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :	(CA 2018)		2 427 711 €
Recettes de l'exploitant :	(CARED 2018)	vente d'eau :	1 769 580 €
		travaux exclusifs :	294 230 €
		recettes accessoires :	56 850 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	163	0	167	1
Paramètres physico-chimiques	163	0	183	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	99,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	99,5%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	85%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	98

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

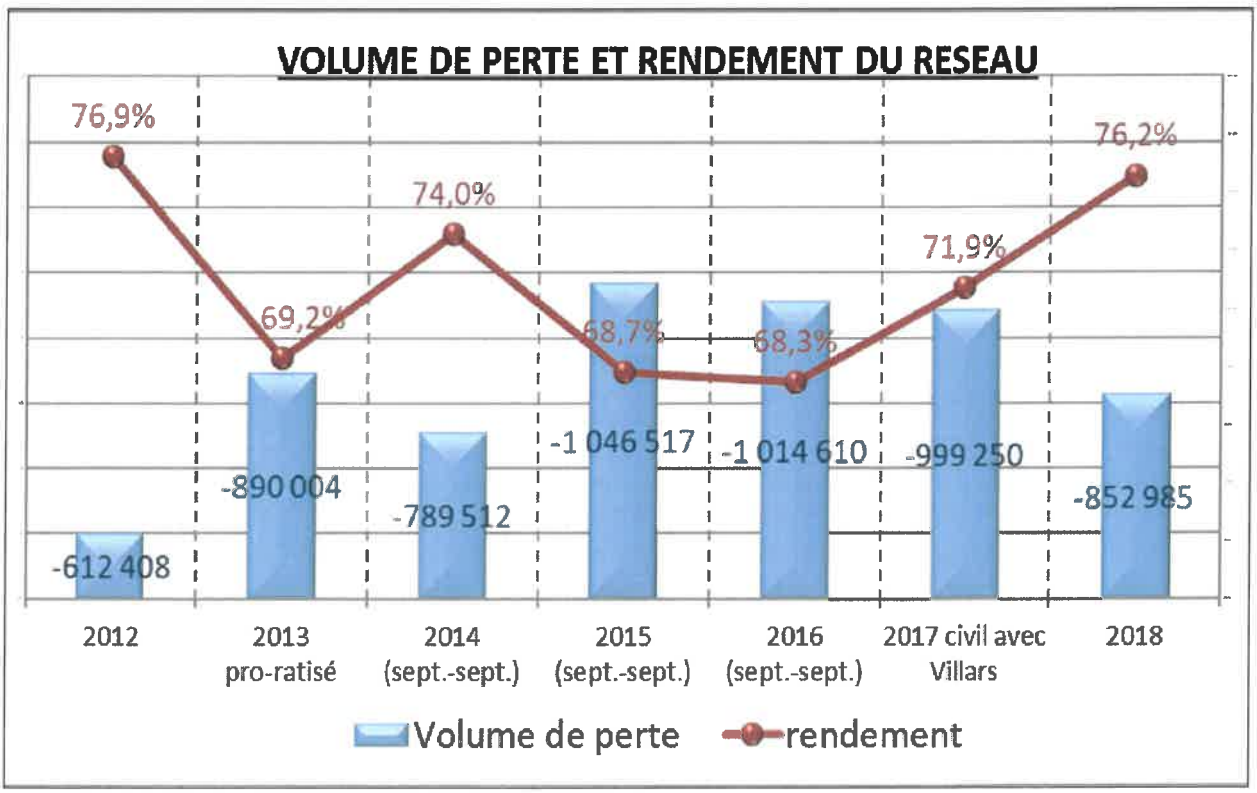
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	68,3 %	76,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	9,98	10,64

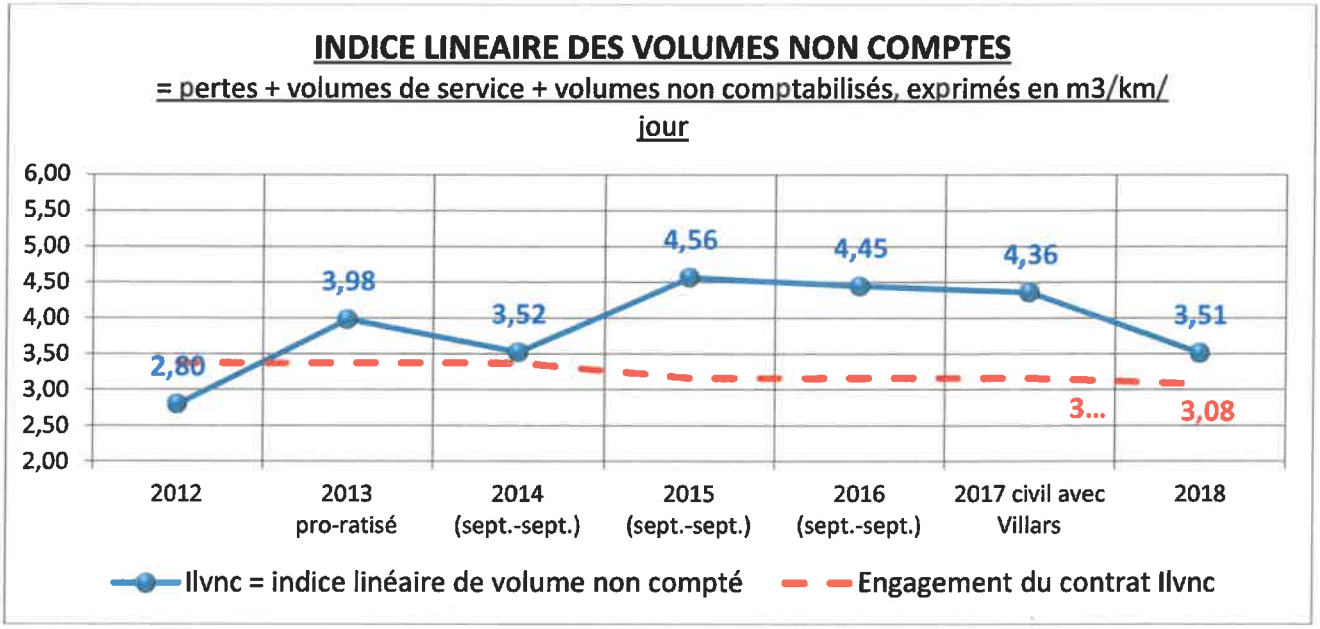


3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,5 m³/j/km (5,1 en 2017). L'engagement contractuel sur cet indicateur (ILvnc < 3,08) n'est pas atteint.



3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 3,3 m³/j/km (4,6 en 2017).

3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	4,696	5,929	12,393	5,394	11,353

Au cours des 5 dernières années, 43,67 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,24% (1,05 en 2017).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 75% (76% en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	21 286	
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	64	NC
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,3%	

4.2. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 517 222	5 231 984
Montants des subventions en €	1 094 604	767 707

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 262 877 €	3 817 449 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	473 956 €	445 428 €
	en intérêts	75 904 €	115 664 €

4.4. Amortissements

Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 972 068 € (732 710 € en 2017).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2018 (0,0003 €/m^3 en 2017).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Valdombes Villages Roumains	25475,71

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	48 007	48 646
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,17	2,15
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	68,3%	76,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5,1	3,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4,6	3,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,05%	1,24%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76%	75%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0003	0